



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 75744

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Elle lui indique que suite aux conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès de quatre anciens députés kurdes, actuellement, la Cour européenne des droits de l'homme dans son arrêt en date du 17 juillet 2001 a condamné la Turquie pour violation de l'article 6 de la Convention. Elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui faire connaître la position de la France sur ce point et quelle action le Gouvernement a engagée auprès des autorités turques en vue du respect des droits de l'homme et de l'application de la décision de la Cour européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75744

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2156